

**REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE
D'OLORON SAINTE-MARIE - PYRENEES-ATLANTIQUES**

❧❧❧

SÉANCE DU 12 DECEMBRE 2018

❧❧❧

Etaient présents :

M. Hervé LUCBEREILH, Maire, Président,
M. Daniel LACRAMPE, M. Gérard ROSENTHAL, M. Pierre SERENA,
M. Jean-Jacques DALL'ACQUA, Mme Rosine CARDON, Mme Denise MICHAUT,
M. Clément SERVAT, Adjoints,
Mme Henriette BONNET, Mme Maïté POTIN, Mme Aracéli ETCHENIQUE,
M. André LABARTHE, M. Michel ADAM, Mme Leïla LE MOIGNIC-GOUSSIES,
M. André VIGNOT, Mme Carine NAVARRO, M. David CORBIN, M. Philippe CIER,
M. Bernard UTHURRY, Mme Marie-Lyse GASTON, M. Jean-Etienne GAILLAT,
M. Robert BAREILLE, M. Jean-Pierre ARANJO, M. Patrick MAILLET,
Conseillers Municipaux.

Etaient représentés :

Mme Maylis DEL PIANTA donne pouvoir à Mme LE MOIGNIC-GOUSSIES Leïla.
Mme Dominique FOIX donne pouvoir à M. Clément SERVAT.
M. Didier CASTERES donne pouvoir à Mme Maïté POTIN.
Mme Valérie SARTOLOU donne pouvoir à Mme Henriette BONNET.
M. Jacques NAYA donne pouvoir à M. Daniel LACRAMPE.
Mme Patricia PROHASKA donne pouvoir à M. Pierre SERENA.
Mme Ing-On TORCAL donne pouvoir à Mme Carine NAVARRO.
Mme Aurélie GIRAUDON donne pouvoir à M. Robert BAREILLE.
Mme Anne BARBET donne pouvoir à M. Jean-Etienne GAILLAT.

Nombre de Conseillers en exercice : 33
Nombre de présents : 24
Nombre de votants : 33

Monsieur André VIGNOT a été désigné Secrétaire de séance.

❧❧❧

37 - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES

Sur rapport de Monsieur Pierre SERENA et sur proposition de Monsieur le Maire,

Monsieur le Maire, M. Daniel LACRAMPE, Mme Marie-Lyse GASTON, Mme Leïla LE MOIGNIC-GOUSSIES, Mme Maylis DEL PIANTA ne prenant pas part au vote,

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

- **VOTE** les subventions exceptionnelles ci-après :

- **190 €** à l'association « SYNDICAT EQUIN DU BARETOUS ET D'OLORON » pour une aide à l'organisation des concours d'élevage de chevaux de trait en 2016 et 2017.

- **235 €** à l'association « OLORON O BEARN SPORT NATURE » pour une prise en charge de 50% des frais de déplacement pour leur participation aux championnats de France (juillet 2018).

- **500 €** à l'association « ADELFA 64 » pour une aide au fonctionnement de l'association, qui lutte contre les fléaux atmosphériques sur notre territoire.

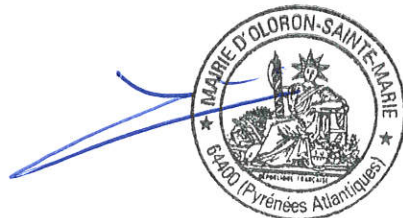
- **11 200 €** à l'association « CENTRE SOCIAL LA HAÛT » pour aide à l'organisation fonctionnelle du Centre Municipal d'Animation.

Les crédits sont prévus au BP 2018.

Ainsi délibéré à OLORON Ste-MARIE, le dit jour 12 décembre 2018.
Suivent les signatures.-

Le Maire,

AFFICHE LE 18/12/2018



Hervé LUCBÉREILH



Acte certifié exécutoire



- Par publication ou notification le 18/12/2018
- Par transmission au Contrôle de Légalité le 18/12/2018